
Assemblée communale du 13 décembre 2016

Présidence : M. Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : Mme Myriam Fasel, MM. Felix Bärtschi et Serge Volery

Présents : 59 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mmes Corry Fontaine, Nathalie Fontaine, Rosa Imfeld et Gisèle Juon
M. Patrik Fehlmann

A 20h00, M. le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale des bienvenues aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 48 du 2 décembre 2016, par avis sur le site internet de la commune, par affichage au pilier public et par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

En préambule, il informe l'assemblée des projets du Conseil communal pour la législature en cours en ce qui concerne les domaines suivants :

- Aménagement du territoire : plan d'aménagement local (révision des indices et adaptation). Aucune nouvelle mise en zone n'est possible actuellement sur des surfaces d'assolement.
- Edilité : sécurité routière et piétonne.
- Bâtiments communaux : assainissement du bâtiment de l'école de Montet et réflexion sur la grande salle d'Aumont.
- Service des eaux et épuration : règlement à adapter.
- Enseignement : règlement à adapter et réflexion sur les transports scolaires.
- Finances : augmentation des charges dues à la transformation des homes, la création d'une nouveau CO à Cugy et les transports scolaires entièrement à charge des communes dès 2018. Ces éléments ne seront pas sans conséquence sur le taux d'imposition communal.
- Divers : développement du secteur stratégique Rose de la Broye, suivi du dossier d'achat des nouveaux avions militaires.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2016
2. Désignation de l'organe de révision
3. Budget 2017
 - a) Présentation du budget de fonctionnement et rapport de la commission financière
 - b) Présentation du budget d'investissement et rapport de la commission financière
 - Réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment communal de l'école de Montet
 - c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
4. Approbation du règlement de police
5. Approbation de la modification des articles 1, 7 et 21 des statuts de l'AIPG
6. Divers

Les documents relatifs aux points 1, 3, 4 et 5 ne seront pas lus intégralement étant joints à la convocation.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 24 mai 2016

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2016 est accepté à l'unanimité.

2. Désignation de l'organe de révision

Le mandat de trois ans attribué à la société Fiduseils SA étant arrivé à terme, il y a lieu de nommer ou renommer un organe de révision pour le contrôle des comptes. Il est à noter que plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat ne peut excéder six ans successifs.

L'organe de révision est désigné par l'assemblée communale sur proposition de la commission financière pour un contrôle d'un à trois exercices.

Au vue des bonnes prestations effectuées par la société Fiduseils SA, Mme Annelise Volery, au nom de la commission financière, propose à l'assemblée de renouveler le mandat de révision des comptes communaux à cette société pour le contrôle des exercices 2016-2017-2018. Les honoraires s'élèveront à Fr. 4'200.- HT bloqués sur la durée du mandat.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée attribue, à l'unanimité, le mandat de révision des comptes communaux à Fiduseils SA pour le contrôle de trois exercices (2016-2017-2018) au prix forfaitaire arrêté de Fr. 4'200.- HT par exercice.

3. Budget 2017

a) Présentation du budget de fonctionnement

Lecture est donnée par M. Sébastien Banderet du budget de fonctionnement 2017 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017	
	Charges	Produits
TOTAUX FONCTIONNEMENT	4'675'210.00	4'680'310.00
ADMINISTRATION	517'060.00	86'610.00
ORDRE PUBLIC	96'600.00	37'000.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'531'100.00	78'000.00
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	40'200.00	
SANTE	449'300.00	4'000.00
AFFAIRES SOCIALES	555'950.00	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	249'500.00	22'600.00
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	620'600.00	578'500.00
ECONOMIE	18'900.00	
FINANCES ET IMPOTS	596'000.00	3'873'600.00
Excédents produits fonctionnement	5'100.00	

Le budget de fonctionnement a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 21 novembre 2016 et présenté à la Commission financière le 7 décembre 2016.

Rapport de la Commission financière

La parole n'étant pas demandée, la Commission financière livre son rapport. Elle souligne que comme pour chaque exercice, beaucoup de postes sont des dépenses dites liées, imposées par l'Etat. Elle demande donc aux citoyens de l'approuver tel que présenté.

b) Présentation du budget d'investissement

Lecture est donnée par M. Sébastien Banderet du budget d'investissement 2017 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET D'INVESTISSEMENT	Budget 2017	
	Dépenses	Recettes
TOTAUX INVESTISSEMENT	1'230'000.00	77'000.00
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	525'000.00	
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	130'000.00	77'000.00
FINANCES ET IMPOTS	575'000.00	
Excédents dépenses investissement		1'153'000.00

Le budget d'investissement a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 21 novembre 2016 et présenté à la Commission financière le 7 décembre 2016.

Les reports d'investissements s'élèvent à Fr. 730'000.-.

Le seul nouvel investissement concerne la réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment communal de l'école de Montet qui se monte à Fr. 500'000.-.

M. Edouard Volery se pose la question du montant des reports d'investissement. Il demande également des renseignements au sujet du Cycle d'orientation de la Broye et de la nouvelle STEP de Payerne.

M. le Président précise que les reports concernent de petits investissements. Le principal investissement non réalisé provient du budget 2016 soit Fr. 400'000.- pour la réfection de la route communale des Favresses. Il signale encore qu'un montant de Fr. 100'000.- est encore à disposition pour le solde des travaux d'assainissement du réseau d'eau.

Les coûts de la construction du troisième site du Cycle d'orientation de la Broye à Cugy et de la transformation des homes médicalisés s'élèveront à Fr. 5'000'000.- pour la commune (CO 2 mio - Homes 3 mio) à répartir sur 33 ans soit une charge supplémentaire annuelle de Fr. 150'000.-. Ces montants auront une influence sur le taux d'imposition futur de la commune.

La situation de la nouvelle STEP régionale à Payerne est différente car elle doit être couverte par les taxes d'épuration et non pas par les impôts.

Réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment communal de l'école de Montet – Fr. 500'000.-

Cet investissement consiste en la remise en état complète de l'extérieur du bâtiment. Il est prévu d'entreprendre différents travaux liés à son enveloppe extérieure soit la réfection totale de la toiture y compris sous-couverture, ferblanterie ainsi que les façades.

Comme ce bâtiment est recensé en valeur B et protégé en catégorie 2 au sens du plan d'aménagement local, une séance a eu lieu avec le Service des biens culturels pour détermination quant aux travaux envisagés. En définitive, le projet de réfection a été adapté aux exigences de ce service.

Ces travaux seront financés par un éventuel emprunt avec amortissement annuel de 3%.

Le Conseil communal estime nécessaire cet investissement et demande à l'assemblée de l'approuver.

M. Jean-Marie Mollard demande s'il est vraiment avantageux d'entreprendre ces travaux car il y aura certainement d'autres frais dans ce bâtiment. Celui-ci pourrait éventuellement être vendu.

M. Fabrice Maendly répond qu'il vaut la peine de l'entretenir du moment qu'il a été décidé, de par la création de trois nouvelles salles de classe dans le bâtiment de la Caravelle, de concentrer la majorité des élèves sur le site de Montet. Le coût des transports scolaires qui seront à charge des communes dès 2018 pourra ainsi être quelque peu diminué.

Rapport de la Commission financière

La parole n'étant plus demandée, la Commission financière livre son rapport. Elle précise que, sur le montant total des investissements, Fr. 730'000.- sont reportés de l'exercice précédent. Elle reconnaît tous les investissements nécessaires et utiles. Elle demande donc aux citoyens de les approuver tels que présentés.

c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Le crédit de Fr. 500'000.- relatif à la réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment communal de l'école de Montet, avec recours éventuel à l'emprunt, est approuvé, par l'assemblée par 58 oui contre 1 non.

Le budget de fonctionnement 2017 est accepté, à l'unanimité, par l'assemblée.

Le budget d'investissement 2017 est accepté par l'assemblée par 58 oui contre 1 non.

4. Approbation du règlement de police

Dans le but de gérer au mieux la problématique liée aux prescriptions de police administrative à savoir l'ordre, la tranquillité, la sécurité, la santé, la salubrité et la moralité publics ainsi que le stationnement des véhicules sur les places communales, le Conseil communal soumet à l'approbation de l'assemblée communale le règlement de police communale établi sur la base d'un règlement type émis par la Direction de la sécurité et de la justice.

M. le Président passe en revue certains articles du règlement et y apporte les commentaires nécessaires.

M. Clément Leu demande s'il est prévu d'installer des parcomètres sur les places communales et comment sont traités les recours contre les ordonnances pénales prononcées par le Conseil communal.

M. le Président répond qu'il n'est pas envisagé d'installer des parcomètres mais l'idée est d'installer des panneaux de stationnement à durée limitée. S'agissant des recours, il précise qu'il faut se référer à l'art. 33 du règlement qui stipule que ceux-ci sont transmis au juge de police.

Mme Annelise Volery pose la question de la possible utilisation des places communales pour le covoiturage.

M. le Président indique que la commune peut octroyer des autorisations à ce sujet. Des zones dédiées à cet effet peuvent être mises en place.

M. Clément Leu rend attentif le Conseil communal sur la complexité des tâches inhérentes à ce règlement. Il ne faut pas sous-estimer cette charge.

M. le Président dit qu'il en est conscient. Ce règlement offrira au Conseil communal des possibilités d'agir.

M. Jean-Paul Hadorn relève que le problème des chiens en liberté qui sont nombreux dans la commune n'est pas résolu dans ce règlement.

M. le Président précise que ce règlement ne traite pas de ce sujet du moment que la commune dispose de son propre règlement sur les chiens.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée approuve par 58 oui et une abstention le règlement de police.

5. Approbation de la modification des articles 1, 7 et 21 des statuts de l'AIPG

L'adaptation des articles 1 et 7 fait suite à la fusion des communes de Bussy, Morens et Rueyres-les-Prés avec Estavayer-le-Lac. Il s'agit de préciser que le terme habitants des statuts désigne les habitants et les habitants situés sur le périmètre de la STEP ceci pour une répartition des voix adaptée à la situation. La modification de l'art. 21 concerne un renvoi mal indiqué dans les statuts (7 au lieu de 8).

L'assemblée des délégués a accepté à l'unanimité la modification des statuts en date du 16 novembre 2016. Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'approuver la modification des articles 1, 7 et 21 des statuts de l'AIPG.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve, à l'unanimité, la modification des articles 1, 7 et 21 des statuts de l'AIPG.

6. Divers

M. le Président ouvre la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

Mme Aurélie Lambert déplore les problèmes rencontrés pour le parking de son véhicule aux alentours de son immeuble d'habitation situé à La Vignetta 28 à Montet. Elle comprend les difficultés actuelles liées aux travaux en cours dans ce secteur mais la situation n'est pas très claire quant aux places à disposition de l'immeuble.

M. le Président indique que la commune prendra contact avec le propriétaire de son immeuble d'habitation pour déterminer les places à disposition des locataires.

M. Frédéric Fontaine demande de couper la haie qui borde l'Arignon pour garantir la sécurité des véhicules qui sortent du chemin AF sur la route cantonale à la sortie de Frasses direction Montet.

M. le Président informe que le Conseil communal va faire le nécessaire à ce sujet.

M. René Brodard se plaint du bruit incessant des avions militaires de la base aérienne de Payerne.

M. le Président répond que la commune est informée annuellement du bruit des avions par le biais d'un rapport de relevé des sondes placées sur différents bâtiments de la commune. Les personnes intéressées peuvent l'obtenir sur demande.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les citoyennes et citoyens présents pour l'intérêt porté à la commune et la confiance témoignée. Il remercie également pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Au nom du Conseil communal, il souhaite à chacune et chacun une belle fête de Noël et ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'assemblée est levée à 21h15 et tous les participants sont invités à partager le verre de l'amitié.

Le Président

Le secrétaire

C. Péclard

D. Fasel